

Assemblée annuelle du Quart Parents, le 04 octobre 2022
Dans la salle du Conseil communal de Chardonne, 20h05-22h10

Procès-Verbal

Présents

Quart Parents	Corinne Ansermoz, Nadine Ducotterd, Nathalie Howald, Valérie Jolissaint et Thomas Todt.
Quart Politique	Céline Murisier, Gilbert Cavin et Madeleine Skinner.
Quart Représentants de la société civile	Mme Latha Heiniger
Quart Etablissement scolaire	Valérie Boden

Ainsi que vingt et un parents des quatre communes.

Excusé(e)s

Christine Cuénod (Secrétaire), Alexandre Jaccoud (enseignant), Hervé Liniger (Municipal de Corsier) et Laurent Paschoud (Municipal de Corseaux).

Ouverture de la séance

Mme Valérie Jolissaint ouvre la séance à 20h10 et souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie vivement les parents présents.

Elle rappelle que plus de 1'050 enfants sont scolarisés et qu'environ 1'500 parents sont présents dans le cercle. Mme Jolissaint présente la structure du Conseil d'Etablissement (CEt) qui est une interface où il est possible d'interagir et de discuter de divers sujets (par ex : sécurité autour de l'école, etc.). Durant les séances du CEt, le quart parents est consulté et peut donner son avis. Les membres du quart parents sont élus pour la durée d'une législature politique, c'est-à-dire pour cinq ans jusqu'au printemps 2026. La seule condition est que le parent ait un enfant scolarisé dans le cercle. Dès que l'enfant n'est plus scolarisé, le parent doit quitter le quart. Mme Jolissaint rappelle que le quart parents doit faire une fois par année une assemblée des parents afin de transmettre aux autres adultes les activités qui ont eu lieu durant l'année en cours. Habituellement, le CEt se réunit trois fois par année. Le travail y est variable selon les sujets abordés.

Chaque membre du quart parents se présente de manière individuelle et personnalisée.

Présentation de l'ordre du jour avec les points suivants :

- 1) Approbation du PV de l'année dernière
- 2) Présentation de l'éducation numérique
- 3) Elections d'un/e membre pour la suite de la législature jusqu'en 2026
- 4) Thèmes et réflexions du quart parents
- 5) Propositions de l'assemblée
- 6) Verre de l'amitié offert par la commune de Chardonne

1. Approbation du PV de l'année dernière

Thomas Todt demande à l'assemblée si elle a bien pris connaissance du PV de l'année dernière et de bien vouloir voter son approbation. Le PV est approuvé à la majorité.

2. Présentation de l'éducation numérique

Corinne Ansermoz explique pour quelles raisons le quart parents a choisi ce thème qui est en pleine actualité :

- Le Conseil d'Etat vaudois a fait de l'éducation numérique une priorité politique de son programme de législature.
- L'Etat a décidé d'allouer des moyens supplémentaires au niveau du matériel (par ex. comme des ipads) et de la formation des enseignants.
- Pendant les six semaines exceptionnelles d'école à la maison liées à la pandémie du Covid, des manques se sont révélés au niveau de l'informatique.

Corinne Ansermoz relève qu'elle a assisté à une présentation faite par Mme Valérie Boden et M. Alexandre Jaccoud (doyen administratif spécialisé dans l'informatique) dans le cadre de son mandat de Conseillère communale à Jongny en février 2022. Les écoles étant financées à la fois par le canton (salaire des enseignants) et également par les communes (bâtiments, mobilier, activités, camps, transports, etc.).

Le Conseil communal de Jongny devait se prononcer sur un préavis concernant l'installation d'écrans numériques dans chaque classe et l'a accepté pour un montant de Fr 72'000.- (pour dix classes et 1 classe de dégagement).

Cette large acceptation est sûrement due en grande partie grâce à l'excellente présentation que vous allez pouvoir voir, présentée par Mme Valérie Boden (directrice) et Mme Christelle Collard (enseignante de 7P à Chardonne et personne-ressource pour l'éducation numérique des 1-4P).

Mme Ansermoz remercie les deux intervenantes d'avoir accepté l'invitation du quart parents.

Mme Valérie Boden prend la parole et précise que son intervention est liée à l'envie de présenter ce thème et non sur l'approbation du budget.

Depuis 2019, l'éducation numérique est en phase de déploiement 1 mais le Covid a stoppé la planification prévue. Toutefois, toutes les classes de 1-4P ont été équipées. En janvier 2023, les 5-6P ainsi que tous les enseignants auront été formés. Les 7 à 8P suivront.

Mme Christelle Collard prend la parole est précise qu'elle a débuté en tant que personne-ressource et qu'elle a suivi une formation afin d'encourager et de rassurer ses collègues enseignants du Cycle 1, qui eux-mêmes recevront une formation en collaboration avec la HEP (formation de base) et l'EPFL (formation continue).

Mme Christelle Collard présente les trois composants du programme :

- 1) La citoyenneté numérique. Aider les enfants à prendre conscience qu'ils vivent dans un monde où il peut y avoir des dangers, qu'ils doivent réfléchir à leur trace notamment sur internet. Quand ils sont jeunes, à réfléchir à ne pas croire tout ce qu'ils voient, à se poser des questions. Il y a beaucoup de petits livres qui peuvent être utilisés au Cylce 1, tels qu'Oscar et Zoé, sortis pendant le confinement, l'auteure habitant Blonay.
- 2) La science informatique est tout ce qui touche aux robots et comprendre les algorithmes, comment la machine fonctionne, ce qui se passe pour que les données soient transmises, cela se déroule par de petits jeux. Il y a aussi un grand tapis représentant une grande machine où les enfants jouent l'algorithme qui va être trié et plus ils avancent en 5-6P, plus ils vont pouvoir écrire des petits algorithmes et réfléchir à comment cela se déroule.
- 3) L'utilisation des outils. Ipad, bluetot, Thymio.

Mme Ch. Collard montre à l'assemblée une vidéo qui a été tournée dans une classe de 1-2P à Yverdon et qui a été faite par le canton. Le thème est la citoyenneté numérique, juste avant le confinement. L'année dernière, le département est venu dans une classe de 3P à Jongny. L'assemblée pourra ainsi découvrir ce qui se passe dans les classes.

A la fin du visionnement, Mme Ch. Collard relève que certains parents sont inquiets par le temps passé à domicile par leurs enfants sur les écrans et craignent que l'école ne pousse encore plus les enfants à être sur les écrans mais Mme Ch. Collard précise que l'accompagnement en classe est différent et pédagogiquement adapté aux âges des jeunes. Qu'en réalité les jeunes ne vont passer qu'une vingtaine de minutes sur les tablettes et que celles-ci sont utilisées comme des outils. Certaines semaines, les élèves ne vont même pas toucher les ipads, d'autres semaines, oui car il y aura des projets. Mme V. Boden rajoute que toutes les classes de 1-4P ont été équipées de cinq malettes. Mme Ch. Collard présente le matériel mis à disposition des élèves : chaque enseignant du cycle reçoit son ipad, une malette/valise par classe pour les 3-4P. Il n'y a pas de malette pour les 1-2P. Si l'enseignant/e en a besoin, elle/il pourra aller en chercher une. Une valise comprend cinq ipads. Les malettes sont gérées par le département et les mises à jour sont faites automatiquement. La valise comprend également de petits robots, automates pour les élèves de 1-3P puis Thymio qui est mis à disposition à partir de la 4ème P et qui les suivra jusqu'en 11ème.

Calendrier du déploiement 1 par année scolaire

2021-22	22-23	23-24	23-24 9S	26-27	11S
2022-23 1-4P	23-24 5+6P	25-26 7+8P	25-26 10S		

Il n'y a pas de formation systématique donnée aux autres élèves mais Mme V. Boden souligne qu'il n'y a pas rien qui se déroule pour les autres volés. Mme Collard se déplace dans toutes les classes et il y a des projets mis en route par les enseignants. Il y a un socle commun de formation à tous les enseignants, c'est ce qui est nouveau, il y a une homogénéisation de la formation des interventions d'une manière raisonnée et réfléchie.

Un parent demande d'où est venue cette initiative et si elle est venue de l'EPS de Corsier ou au niveau cantonal. Mme V. Boden répond que c'est au niveau cantonal. Mme Ch. Collard rajoute que certains établissements scolaires sont décalés par rapport à celui de Corsier, d'une à deux années.

Mme V. Boden rajoute que ce qui a été développé en parallèle dans notre cercle scolaire mais qui n'a rien à voir avec le numérique, c'est la formation des enseignants et des élèves, la plateforme MS Office 365 pour la communication et certains outils. Cela est à part et est propre à notre établissement.

Mme Ch. Collard remarque que les élèves semblent très à l'aise avec l'utilisation des objets mis à disposition. Mme V. Boden remercie les communes pour leur soutien financier à cette éducation numérique.

M. Th. Todt demande comment les enseignant/es vivent cette transition. Mme Ch. Collard répond qu'ils sont plutôt inquiets et que certains disent ne pas pouvoir le faire mais en les guidant et en les rassurant, ils y parviennent. Des ajustements ont été faits et les rendez-vous individuels semblent le plus appréciés plutôt que les permanences. Certains enseignants ont peur et Mme Ch. Collard va à la rencontre des enseignant/es réticents.

M. Todt demande comment les enseignant/es vont se préparer au fait que souvent les élèves ont plus de connaissances qu'eux. Mme V. Boden explique qu'il y a déjà eu deux cas de cet ordre. Des travaux d'intérêts généraux ont été mis en place pour un élève qui avait piraté tous les ordinateurs pour mettre un fond d'écran qui apparaissait systématiquement. La direction a utilisé ses compétences pour faire des travaux de maintenance liés à la création d'adresses de toutes les classes que la direction n'avait pas encore. Au Cycle III, certains élèves sont très habiles. Mme Ch. Collard rajoute qu'il n'y a pas de mal à reconnaître que l'on soit moins performant qu'eux dans certains domaines. Cela peut arriver dans certains cours et ces élèves peuvent transmettre aux autres (aussi aux adultes) certaines astuces.

Mme V. Jolissaint trouve très intéressant le thème de la citoyenneté numérique en lien avec la prévention. Avec un enfant qui entre dans l'accès de supports comme Youtube, comme le font les copains, les jeunes peuvent croire que ce que disent les internautes, devient vrai. Elle trouve intéressant la possibilité qui est donnée aux jeunes de faire des modifications de photos d'animaux et aimerait que les enseignant/es sensibilisent les élèves au fait que les choses peuvent être biaisées, faire du morphing. Cela se fait-il déjà ? Elle trouve sidérant la crédulité des jeunes et qu'ils soient plongés là-dedans tout le temps. Mme Ch. Collard informe que c'est ce qui est fait en 7-8P, sur les réseaux sociaux. Mme V. Boden souligne que les trois axes ont tous un poids équivalent. L'éducation et la citoyenneté numérique tendent à vouloir faire des élèves, des citoyens numériques.

Avant de passer au point 3, les élections, Mme Nadine Ducotterd présente ce qui a été fait durant les cinq dernières années par le quart parents au Conseil d'établissement (CEt).

Le quart parents s'est questionné sur les thèmes suivants :

- Quelles sont les préoccupations des parents ?
- La sécurité entre le domicile et l'école ainsi que dans les transports
- La vie scolaire

Des propositions ont été faites et des sous-groupes ont été créés avec des changements réels. Des discussions ont eu lieu avec les sites scolaires, les autorités et le Conseil d'établissement. Des tableaux ont été faits précisant les soucis sur le chemin de l'école. De plus, une des compétences que le Conseil d'établissement a, est de modifier les horaires scolaires. Il peut aussi donner son avis sur les sujets abordés. Par exemple, récemment, Mmes Ansermoz et Peeters ont effectué des recherches sur le sommeil et les adolescents. Il en est ressorti que les adolescents sont plus performants s'ils commencent l'école un peu plus tard. Un sondage a été fait et a été distribué à tous les élèves, à leurs parents et aux enseignant/es afin de mieux cerner la situation (2019).

Une énergie particulière a été mobilisée afin de mieux faire connaître le Conseil d'établissement. Actuellement, à chaque première réunion de classe, le Conseil d'établissement y est présenté, ceci de la 1ère à la 11ème Harmos. Cela pourrait également être relayé par Ondîne, Egzeko, etc. Au Conseil d'établissement, les membres ont la possibilité de proposer des thèmes et d'avoir des discussions ouvertes sur des sujets tels que l'éducation numérique, Ondîne, d'avoir une meilleure communication entre par exemple Ondîne, les parents, sur les préoccupations de l'arrêt subi de l'école (pandémie) et sur le programme Lift. Les procès verbaux des séances et des assemblée du Conseil d'établissement se trouvent sur le site scolaire: www.epscorsier.ch, sous l'onglet "Autorités" puis sous la rubrique : "Conseil d'établissement".

3. Elections d'un/e membre pour la suite de la législature jusqu'en 2026

Mme Nadine Ducotterd explique que Mme Corinne Ansermoz doit quitter le quart parents car elle n'a plus d'enfant scolarisé dans le cercle depuis juillet 2022. Mme N. Ducotterd remercie vivement Corinne pour son engagement durant ces six dernières années.

Une candidature a été reçue par courriel par Mme Sofia Blanc adressée à la présidente du Conseil d'établissement, Mme Madeleine Skinner. Mme Blanc s'excuse de ne malheureusement pas pouvoir être présente ce soir car elle a un engagement professionnel dans les soins qui ne peut être déplacé. La candidature de Mme Blanc est lue par Mme Ducotterd à l'assemblée. Mme Blanc est parent de deux enfants scolarisés dans le cercle. Elle souhaite s'impliquer davantage dans la scolarité de ses enfants. Mme Ducotterd propose d'élire Mme Blanc à mains levées. Mme Blanc est élue à l'unanimité, par acclamation. La présidente du CEt valide l'élection. Mme Ducotterd rappelle que les personnes intéressées à rejoindre le quart parents peuvent le faire par e-mail.

4. Thèmes et réflexions du quart parents

Mme Nathalie Howald souhaite présenter ce qui a été fait au sein du quart parents cette année ainsi que les thèmes de réflexion abordés. Il s'agit d'une année de transition, il y a quatre nouveaux membres dans le quart parents. Mme C. Ansermoz était une ancienne membre. Il y a donc eu une mise à jour des projets qui avaient été travaillés et ce qui pouvait être mis en route. Pour le moment, il n'y a pas de projets qui ont débuté.

Les thèmes/réflexions qui ont été faits :

1) Comment mobiliser les parents ?

Il est très difficile d'atteindre les parents, à ce qu'ils s'engagent aux événements du quart parents. Comment peut-on atteindre les parents, par quels biais ? Est-ce que les parents sont trop pris, est-ce que l'information n'est pas reçue ? Par contre, l'affluence de ce soir est très appréciée, l'information a en partie fonctionné. Le quart parents a décidé de parler à leur entourage, d'envoyer des flyers. Une intervention sera faite à tous les 1-2P, ce qui n'a pas encore été mis en place cette année mais sera fait l'année prochaine afin de se présenter aux parents.

2) Synergie avec le quart parents et l'APE

L'association des parents d'élèves (APE) semble avoir les mêmes difficultés que le quart parents. La possibilité de faire une assemblée générale commune, le même soir.

3) Journée de présentations de sociétés sportives et culturelles

Pourrait intéresser les parents et les élèves. Le but serait de présenter sur une journée toutes les associations de la région, de nos communes pour permettre aux parents de savoir ce qui existe et de pouvoir inscrire ses enfants aux activités.

Un parent demande ce qu'est l'APE. Il s'agit d'une association destinée aux parents des élèves. Elle existe depuis plus de 50 ans, elle est apolitique et plus grande que le quart parents. Chaque canton a un comité de l'APE regroupant des APE locales. Les membres de l'APE côtisent annuellement. L'APE a un siège au Conseil d'établissement dans le quart représentants de la société civile.

Madeleine Skinner précise que le quart parents doit avoir une assemblée annuelle pour les parents du cercle et que l'APE doit faire une assemblée générale annuelle à ses membres. L'idée serait que les assemblées aient lieu le même soir, l'une après l'autre.

Un parent demande si les deux organisations travaillent sur les mêmes sujets. Mme Howald répond que non, pas forcément mais que tous deux ont de la difficulté à mobiliser les parents des élèves. Mme Jolissaint précise que le Conseil d'établissement est lié à l'établissement scolaire, localement. L'APE est une association cantonale, qui a des moyens, elle propose des formations, des ressources (flyers).

Mme Latha Heiniger réprecise que l'APE est une association indépendante avec des statuts. Quarto est un projet qui a été initié par le canton en collaboration avec l'APE par rapport à une problématique de valorisation de la place et du rôle des parents et de leurs préoccupations au niveau scolaire. Il a été financé par le canton pour soutenir les quart parents des conseils d'établissements scolaires. Il y a tout un historique où il y avait d'abord les commissions scolaires qui ont évoluées pour prendre en compte l'environnement scolaire. La place des parents n'est pas une représentation des parents car cela n'est pas possible mais de faire remonter des préoccupations globales de la question des parents. Les missions sont différentes entre l'APE et le Conseil d'établissement.

Mme Howald transmet qu'un autre sujet est en discussion mais qu'il a été survolé, des dépannages pour les trajets et les repas intéresseraient les parents. Il existe une application (en Suisse allemande) qui a été programmée pour ce genre de situation. Quand un parent a un souci pour un trajet ou un repas qu'il puisse demander de l'aide. Le quart parents se pose la question s'il y aurait une demande ou pas. Mme Howald aimerait sonder l'assemblée sur cette proposition.

Une mère prend la parole et transmet que c'est pour cette raison qu'elle est présente ce soir. Ayant une fille de 7 mois et une seconde de 4 ans qui a débuté l'école à Corsier, comme il n'y a pas de crèche, pas de réponse de l'UAPE s'il y avait des places disponibles ou non. Cette famille a été très ennuyée pour savoir comment faire pour la placer et elle trouve qu'il manque quelque chose du côté de l'école avec des numéros de parents, avant l'école car ils ne savaient pas à qui s'adresser. Finalement, un petit camarade habitant près de chez eux et il y a un échange entre parents qui a pu être mis en place pour certains jours. Cela est pratique est également intéressant au niveau financier car cela ne coûte rien. Il était également difficile de savoir où ces deux enfants seraient scolarisés, si les deux enfants sont dans des classes différentes, cela devenait compliqué. Une demande a été faite à l'établissement afin que les deux enfants soient dans la même classe, ce qui a été mis en place. Mme Boden encourage l'idée de ce genre de soutien entre famille. Elle transmet que l'établissement scolaire n'a pas le droit de communiquer les coordonnées de parents de la future liste de classe avant la scolarisation de leur enfant. Cette initiative ne peut pas être faite par l'établissement car il s'agit de données personnelles, l'école n'est pas habilitée à faire cela. Ce genre d'initiative ne peut être faite que sur la base du volontariat du parent qui accepte après que la rentrée ait eu lieu, que les coordonnées soient échangées et communiquées aux autres personnes. Par contre si cela venait de la part des parents avec une application où l'on pourrait s'inscrire, cela serait une idée très intéressante. Un parent demande si un lien pourrait être indiqué sur le site scolaire. Mme Boden répond que cela pourrait être possible mais que l'école n'organiserait pas cela. Une autre personne précise que la visibilité de l'application serait utile sur le site scolaire, pas son organisation. Mme Boden précise que si cela relevait du pré-scolaire, cela ne serait pas possible. La parente demande si cela serait possible avant le début de la rentrée scolaire de l'élève. L'information sur le site scolaire permettrait aux parents de mieux pouvoir s'organiser.

Un autre parent relève qu'il est difficile d'avoir une communication facile d'accès et claire, de savoir ce qui est disponible et pour trouver les informations. Il y a bien le site scolaire et les circulaires reçues par le biais de l'école et il y a beaucoup d'autres

choses qui se passent mais qu'il est difficile de savoir ce qui est disponible. Si on arrivait à mettre en commun toutes ces informations sur un site internet avec les informations de l'école et des liens sur les autres possibilités (APE, etc.) cela serait bien plus accessible. On devrait pouvoir trouver une opportunité pour centraliser tout cela et maximiser le support destiné aux parents et aux élèves. Mme C. Murisier prend la parole et indique qu'au niveau de l'accueil de jour, l'Association scolaire du cercle de Corsier (ASICC), construit un site internet qui permettra de centraliser toutes les informations avec des liens sur d'autres sites. Cela concernera l'ASICC, le para-scolaire et le scolaire. Cet objectif est planifié pour 2023.

Une mère transmet qu'une amie à elle a son fils qui était scolarisé à Chardonne et à déménagé à Attalens. Cette mère a à disposition une application où se trouvent toutes les informations, les parents n'ont plus besoin d'aller sur un site internet. Mme Heiniger prend la parole et dit que l'application est un aspect pratique intéressant mais comme le relevait Mme Boden, l'aspect volontaire d'une initiative citoyenne afin de permettre aux parents de s'organiser de manière autonome avec le développement d'un logiciel permettant aux gens de s'adresser de personne à personne et il y a l'aspect plus institutionnel de l'organisation générale. Ces deux choses pourraient se compléter et se relayer afin de transmettre toutes les informations utiles aux parents. Un parent propose de se renseigner sur ce qui est fait en Suisse alémanque et à Attalens. Mme Boden précise que sur le canton de Fribourg, le financement des écoles est fait par les communes contrairement au canton de Vaud où cela est exclusivement financé par le canton. Le site scolaire est formaté de façon officielle pour tous les établissements de la même manière. Sur le site de l'école, on renvoie par d'autres liens toutes les autres informations mais elles ne sont pas pratiques et faciles à trouver. Sur Fribourg, il y a probablement une liaison, une cohérence plus importante entre le financement des communes et du canton. Une mère intervient en indiquant que sur le site, il y beaucoup d'acronymes qui ne veulent rien dire pour les parents (Ondïne, APE, etc.) et qui ne permettent pas de s'y retrouver facilement.

Mme Jolissaint soutient le fait de pouvoir simplifier l'accès aux informations. Elle trouve que la soirée d'informations aux futurs parents d'élèves scolarisés est très complète, extrêmement riche et intéressante. Par contre, si l'on ne peut pas y participer, beaucoup d'informations manqueront. Si une famille arrive en cours d'année ou avec un enfant qui n'est pas en première année, ces informations manqueront également. Ce point pourrait être un des mandats du quart parents. C'est pour cette raison que le quart parents proposait dans un premier temps de présenter sur une journée les associations de la région, en incluant Châtel-St-Denis qui propose d'autres activités que l'on ne trouve pas dans notre région. Une seconde question se pose pour les enfants qui sont sur plusieurs sites comment peut-on les ramener en même temps ? Par ex. un parent termine son travail à 17h30 et telle maman peut les ramener au conservatoire. Plus le quart parents a le soutien des parents, plus le quart parents aura de légitimité de s'adresser aux municipalités ou autres groupements. Mme Jolissaint demande également qu'il y ait un budget alloué. Les parents du quart parents ont des compétences diverses mais pas tous avec des compétences en informatique. Elle invite les parents à être plus actifs par leur présence aux rencontres telles que ce soir car une quinzaine de parents n'est pas assez représentatif de l'ensemble des parents. Mme Boden est certaine qu'avec une

telle idée, la mobilisation des parents sera bien plus importante car cela les intéresse grandement.

Un père soutient également qu'un support numérique facile d'accès et destiné aux parents faciliterait beaucoup la transmission d'informations et la communication. Il adhère également à la question du financement. Mme Jolissaint déclare que ce sujet pourrait être transmis au CEt où siègent également les municipalités et cela ferait sens aussi par rapport à l'éducation numérique développée par l'école.

Une mère souhaite parler de la liste téléphonique. A la rentrée scolaire, les parents reçoivent un document leur demandant s'ils sont d'accord de transmettre leurs coordonnées et cette personne demande si cela ne serait pas possible de l'obtenir au moment de l'enclassement des élèves afin de permettre aux parents de se contacter pour que la rentrée scolaire soit plus paisible. Cette mère avait créé un groupe WhatsApp "SOS parents" courant octobre avec toutes les coordonnées des parents de la classe de sa fille. Cette année, elle a reçu une liste avec uniquement le prénom des enfants et un numéro de téléphone, aucune indication du nom des parents. Elle trouve qu'une forme plus aidante de la liste serait nécessaire. Mme Heiniger demande s'il n'y a pas la soirée des parents qui permettrait de mettre en place ce système. Une mère précise que ces soirées n'ont pas toujours eu lieu. Mme Boden précise que la pandémie du Covid a amené à des annulations de rencontres et que les écoles avaient l'interdiction d'organiser des séances. Par contre pour palier à cela, l'établissement avait mis en ligne, pour les nouveaux parents des diaporamas en ligne. Un courrier avait été adressé aux parents leur mentionnant l'annulation de la séance et la mise en ligne des informations. Cette parente précise qu'elle n'a rien reçu. De plus elle indique qu'elle a obtenu très tardivement l'enclassement de sa fille, début juillet (mais le courrier a été reçu en juin-vacances familiales). Elle relève que cela a été également le cas pour l'UAPE que jusqu'à ce jour, elle n'a pas reçu de confirmation si sa fille a été prise ou non. Egalement aucune information sur le matériel qui doit être pris à l'UAPE (pantoufles, brosse à dent et un verre).

Mme Boden se dit désolée que la séance des nouveaux parents d'élèves ait été annulée deux années de suite. Par contre, elle se dit intéressée à maintenir ces séances en incluant les nouveaux parents qui arrivent en cours d'année scolaire car ils n'auront pas eu accès à ces informations.

Mme Boden relève qu'il y a énormément d'informations sur le site scolaire qui est tenu à jour.

Un père transmet qu'il a récemment cherché le courriel d'un enseignant mais sur le site scolaire, cette information n'est pas transmise. Il demande s'il y a un moyen d'obtenir une liste des mails des enseignant/es. Mme Boden précise que ce qui se faisait auparavant (transmission des coordonnées des enseignant/es) n'est plus possible par rapport à la protection des données. Cette liste a donc été enlevée. Normalement, les enseignant/es écrivent dans l'agenda des élèves leurs coordonnées. Ce père relève que cela n'a pas été fait pour son fils. Mme Boden propose d'appeler le secrétariat pour demander ces données. Ce père relève qu'il est parvenu à trouver l'information mais que cela avait pris du temps.

Nathalie Howald remercie l'assemblée pour ces retours et cède la parole à Nadine Ducotterd pour décrire le projet Eco-Schools qui a été présenté et soutenu par le CEt.

Il y a deux ans, l'établissement scolaire a eu à coeur de s'associer à un programme en faveur du développement durable, Eco-Schools. Il est pourvu d'un label lié à des objectifs du Développement Durable mondialement reconnu. 84 écoles font partie de ce programme, 20 écoles sont déjà labellisées et 22'000 élèves sont impliqués. Les quatre villages de notre établissement participent à ce programme.

Eco-Schools a comme buts :

- De cultiver l'Amour de la Nature et du Vivant
- D'apprendre un mode de vie durable basé sur le respect de soi, des autres et de l'environnement.

Des ateliers ont été proposés aux élèves et plus particulièrement à ceux de Chardonne, auxquels Nadine a eu la possibilité de participer :

- a) La découverte et l'identification des plantes existantes autour de l'école et la cultivation de plantes et de légumes dans les bacs de la cour
- b) Rencontre avec un apiculteur
- c) Identification des espèces d'oiseaux
- d) Identification des plantes médicinales
- e) Identification du rôle des insectes et des verres de terre
- f) Préparation et dégustation de légumes crus et de saison

Le 13 octobre 2022, notre établissement scolaire recevra le label Eco-Schools reconnaissant le rôle important qui a été mis en oeuvre pour la bio-diversité.

Le travail se poursuivra sur les deux prochaines années scolaires avec un nouveau thème en lien avec la gestion des déchets.

5. Propositions de l'assemblée

Une mère remarque que dans son village de Jongny, il y a énormément de constructions qui sortent de terre et se demande où ces enfants vont être scolarisés. Y a-t-il la planification d'un nouveau collège ? Une autre mère constate qu'il y a une construction en cours avec des containers autour des collèges de Corsier.

Lors de l'emménagement, il y a 13 ans de cette famille, la question avait déjà été posée et la réponse des autorités avait été que ces nouveaux enfants ne rejoindraient pas le système public. Cette mère constate que cela n'est pas le cas.

Mme Jolissaint précise que le quart parents ne peut pas intervenir sur ce sujet. C'est aux autorités communales de prendre ces décisions. Mme Murisier précise qu'à Corsier, il y a une crèche qui est prévue et au 2ème étage, il y aura des classes. L'arrêt du réseau REVE a amené les communes du cercle à revoir leur accueil. La structure d'accueil pré-scolaire des Ecureuils (SAP) aux Monts-de-Corsier, sera ouverte le 1er janvier 2023. Des salles de classe sont ouvertes afin d'absorber

l'augmentation des nouveaux élèves mais une rentrée scolaire de l'envergure de cette année est problématique.

Mme Murisier transmet qu'à la mi-octobre de cette année, au Conseil communal de Jongny, il y a préavis pour un projet d'études pour la construction d'une crèche, d'une UAPE et de locaux supplémentaires. Les projets existent mais leur mise en application prend du temps. Il y a également des personnes qui s'opposent à ces projets. Cela a été le cas pour les pavillons de Corsier où un retard de 6 mois a été pris dû à l'opposition d'un citoyen. Un père demande si ces pavillons sont des structures provisoires. Mme Murisier complète que cela est bien le cas et que la construction d'un nouveau collège prendra également du temps. Les estimations sont que ce provisoire devrait durer 10 ans.

Un autre père estime que le quart parents devrait s'impliquer dans ces constructions de collèges, dans ces études car plus il y aura de personnes, d'associations qui se plaindront de cela, plus les autorités devront les prendre en considération et faire quelque chose. Mme Jolissaint pose la question à quel titre le quart parents s'implique. Le père argumente que si le quart parents s'engage dans ce sens, cela aura plus de poids que des initiatives individuelles. Mme Jolissaint transmet que le quart parents peut s'inquiéter des conditions des élèves. Par exemple, qu'il n'y a plus de cours d'école, faut-il mettre des containers ? Ou qu'il y a des classes sur-numéraires mais cela est certainement plus le souci de l'école dans ce sens là, le quart parents a une légitimité mais ce n'est pas le rôle de ce quart d'en faire une demande. Mme Jolissaint transmet que lors de la dernière rencontre du CÉt, ces inquiétudes ont été formulées (où mettre les élèves, retard dû à des oppositions), le quart a été tenu au courant de ces faits et ils peuvent signifier leur inquiétude. Une mère propose que les parents fassent connaître ce quart et si les autorités remarquent qu'il y a plus d'intérêts (présences) de la part des parents, cela aura certainement une influence.

M. Todt propose de retenir pour l'assemblée de l'année prochaine ce qui se passe dans les communes sur ce sujet et encourage les parents présents à revenir l'année prochaine pour obtenir ces informations.

Une mère relève qu'un sondage est parvenu aux habitants de Jongny. Cela concerne le plan d'affectation de zones de la commune. Elle avait cru que cela concernait le quart parents. Cette démarche est obligatoire pour chaque commune et exigée par le canton.

Mme Jolissaint précise qu'un travail avec un questionnaire a été fait par le CÉt concernant les horaires des cours pour les élèves. Les retours étaient faibles. Mme Boden précise que le retour des élèves était important car effectué en classe par les enseignant/es. Les réponses n'étaient pas tranchées. Peu de retours des parents.

Mme Mietta, Présidente de l'APE prend la parole, seule personne restante du comité. Mme Mietta ne sait que faire avec cette association car elle est toute seule. En discutant avec Mme Ducotterd, elles s'étaient dites d'essayer de trouver des collaborations entre les deux comités. L'APE disposant de plus de moyens financiers que le quart parents, un réseau, une collaboration avec les autres APE vaudoises. Mais Mme Mietta ne trouve pas le courage de faire les choses toute seule. Elle invite les parents intéressés à rejoindre le comité.

M. Todt prend la parole concernant l'inquiétude et l'évolution des bâtiments dans les communes. Il rend attentif l'assemblée que les Conseils communaux sont publics et si des sujets interpellent concernant l'école de s'y rendre en tant que spectateurs. Une mère soutient les discussions qui ont eu lieu concernant la journée de présentation des activités dans le cercle et le réseau d'entre-aide entre parents lui paraît important. En lien avec le jeune pirate informatique, s'il ne serait pas possible de solliciter ses compétences dans un but commun (site internet, etc.). Mme Boden estime que cela est tout de même un projet trop ambitieux, on peut amener les élèves à ce qu'ils y réfléchissent mais trouve que sa réalisation complète est trop conséquente.

Une mère pose une question concernant les trajets école-maison par rapport au fait qu'il n'y a aucun marquage au sol et que c'est dangereux quand les enfants passent au milieu du village. Cette mère le fait à pied. A qui doit-elle s'adresser pour cette préoccupation. Une mère relève que sur le site internet, il y a la présentation du travail effectué sur la sécurité sur le chemin de l'école. Il semblerait que les réponses de la commune de Chardonne n'y figurent plus alors qu'elles y figuraient par le passé. M. Cavin en est très étonné. Mme Skinner va se renseigner (ancienne membre du quart parents ayant participé à ce sondage).

Une mère a une question pour l'école et relate le fait qu'elle voulait vérifier si son enfant était bien arrivé à l'école de Chardonne et elle n'est pas parvenue à contacter quelqu'un pour avoir cette information. Mme Boden transmet que la gestion des absences est centralisée au secrétariat de l'école qui se trouve à Corsier. Elle clarifie que si un enfant est absent en classe durant les 15 premières minutes de cours, l'enseignant/es en informe le secrétariat et celui-ci contacte rapidement ses parents. Si les parents ne sont pas appelés, c'est que l'enfant est présent. Il y a bien une ligne directe dans la salle des maîtres de Chardonne mais si les enseignant/es sont en cours, il n'y aura aucune réponse. Si vous appelez le secrétariat de Corsier et qu'il y a une urgence, la direction la relayera auprès de l'élève.

Un père transmet que lors du changement de Cycle, dès la 9ème beaucoup de choses sont proposées durant la pause de midi. Il y a la cantine, la Kaf et des activités que l'établissement propose. La doyenne, Mme Stromboni a transmis à ce père que la responsabilité des élèves durant la pause de midi, revenait aux parents. Ce père en est interloqué car s'il demande à son enfant de rester entre midi et deux à l'école c'est justement pour qu'il n'aille pas en ville ou ailleurs et qu'il soit pris en charge. Il n'y a pas de lieu d'études possible. Mme Boden précise que sur la pause de midi, il y a la possibilité d'une supervision à la Kaf mais les élèves sont libres de rentrer ou de sortir, d'avoir une autonomie étant donné qu'ils sont en 9ème. La nouveauté avec la Kaf c'est qu'il y a une supervision mais pas un contrôle de l'élève. Pour les cours facultatifs, il y a une liste de présence et les jeunes s'engagent à y participer et si votre enfant n'est pas présent, les parents en seront informés rapidement. Sur la pause de midi, il y a en effet cette souplesse entre la demi-heure où commencent les cours facultatifs. Cela pose un problème à ce père et il aimerait un contrôle plus soutenu. M. Cavin l'informe que s'il souhaite ce contrôle, il faudrait l'inscrire à l'UAPE qui est un service payant. Mme Murisier corrige que ce service n'est pas possible pour le Cycle III. Ce père demande comment peut-il être responsable de son enfant s'il n'est pas présent. Mme Boden suggère qu'il y la

possibilité que son fils mange à la Kaf, qu'il suive chaque jour une activité facultative ou aille à la permanence, il pourrait être supervisé tout le temps. Ce père souhaite qu'il soit déchargé de sa responsabilité parentale, ce qui est impossible. Mme Heiniger précise que l'autorité parentale est gardée en permanence. Ce père estime que quand il est à l'école, le parent est déchargé de sa responsabilité. Mme Jolissaint demande à ce parent, ce qu'il aimerait proposer. Qu'il y ait une offre où son fils serait pris en charge systématiquement. Il a pris connaissance des possibilités actuelles à midi. Actuellement, la prise en charge par les UAPes est légalement possible que jusqu'au Cycle II. M. trouve qu'au niveau légal, il y a quelque chose d'incohérent.

M. Todt rappelle que durant cette rencontre, le quart parents est ici pour recevoir les préoccupations des parents mais il n'y a pas de garantie à trouver des solutions. Mme Boden trouve important que ce père ait entendu la situation réelle car dans les faits, ce jeune peut quitter le périmètre scolaire, des possibilités pour rester dans l'établissement existent mais elle trouve honnête de dire qu'à partir du Cycle III, on autonomise progressivement les enfants et que les parents sont avertis de cet état de fait. L'intervention de Mme Stromboni a relevé cela. Ce parent trouve que cela reste un souci car tant que son fils est à l'école obligatoire, il aimerait savoir où il se trouve.

Mme Ansermoz rappelle que dans le sondage transmis aux élèves et aux parents sur les horaires scolaires, la question de ne pas avoir une pause à midi ou une pause plus courte a été posée. Une majorité de parents souhaitaient maintenir cela pour que les élèves puissent rentrer à la maison pour les repas. Le sondage a été envoyé en 2018 et les résultats sont sortis en 2019.

Mme Heiniger encourage les parents à questionner les jeunes dans une démarche participative pour connaître leurs idées, leurs points de vue, ce qui a été fait pour le sondage de 2018 souligne Mme Ansermoz.

Mme Boden croit en cette part d'autonomisation pour que les jeunes puissent progressivement devenir indépendants et que quand ils iront ensuite à l'école post-obligatoire, ils seront un peu plus préparés. Mais peut-être que cette vision n'est pas partagée par tout le monde.

M. Todt suggère que cette application d'aide aux parents permettrait de résoudre certains soucis.

Un autre père demande s'il ne serait pas possible de mettre en place une sorte d'autorisation pour quitter l'établissement. Une mère répond que justement pas, étant donné que l'on souhaite favoriser l'autonomisation. Ce père suggère cette solution pour les parents comme ce père, qui le souhaiterait.

Mme Heiniger rappelle le cadre institutionnel et légal, des dispositifs peuvent être mis en place, ensuite le financement doit être trouvé, mais il faut un volume de nombre d'enfants pour pouvoir faire que la prise en charge soit efficace. Si ce sont des besoins de quelques personnes, cela ne convient pas. Une mère se demande si beaucoup de parents se rendent compte qu'au Cycle III, les enfants ne sont pas sous la responsabilité de l'école mais de celle des parents entre midi et deux.

Mme Boden indique c'est la raison pour laquelle, Mme Stromboni a souhaité en informer les parents, en toute transparence.

Un père relate une incohérence en lien avec les transports. Il y a une ligne de bus qui descend le matin sur Corsier. Le bus de renfort part juste avant que les élèves qui viennent du funiculaire et s'arrêtant à Chardonne, n'arrivent. Ce bus de renfort est quasiment vide et le bus de ligne, suivant, est trop chargé. Serait-il possible de décaler ce bus de renfort après l'arrivée du bus de ligne de façon à ce qu'il soit utilisé par les élèves ? Mme Boden répond que cette question a été posée au VMCV, il y a quatre jours, une réponse est attendue pour le lendemain.

Un père prend la parole concernant les transports et la responsabilité des parents. Son fils âgé de 5 ans est inscrit à Ondine les mercredis matins et sa famille s'attendait qu'il aille à Ondine sur Jongny mais il doit aller à Corsier. La famille a réalisé cela deux jours avant le début de la prise en charge. Il s'est demandé qui allait amener son fils à Corsier et ils ont demandé s'il y avait un bus. En fait, il n'y a personne pour superviser le trajet pour un enfant de 5 ans. Maintenant, il y a des parents qui se sont organisés pour vérifier que les enfants entrent dans le bon bus et sortent 3-4 arrêts après et qu'un autre parent surveille l'arrivée. Par contre, entre midi, il n'y a pas de surveillance. C'est un peu compliqué de voir qui prend cette responsabilité.

Mme Ducotterd explique que pour les 1P, la première semaine de la rentrée scolaire, les enfants étaient accompagnés par la maîtresse, matin, midi, après-midi et soir jusqu'à ce que l'enfant prenne l'habitude de ces trajets. Mme Boden précise que l'intervention de M. était pour les 2 P, pour le parascolaire. Le bus est pensé pour les enfants faisant les trajets scolaires. Ce n'était pas prévu que le bus soit utilisé pour aller à Ondine. C'est aux parents d'effectuer les trajets. Les parents ont décidé d'amener les enfants dans ce bus. La direction est partie du principe que ce sont les parents qui amènent les enfants au parascolaire. Une mère déclare que ce ne sont pas les parents qui ont décidé d'amener les enfants à Corsier que c'est une décision d'Ondine. Les parents sont contents que cela soit possible mais pour la sécurité des enfants, cela est compliqué à gérer. Mme Murisier précise que les trajets sont de la responsabilité des parents pour aller à Ondine et également si l'accueil a lieu à Corsier. C'est un service spécifique offert aux 2 P, les autres jours, les enfants vont à Jongny. La mère déclare que oui, cela est bien le cas. La mère déclare que les familles sont tributaires de ce choix logistique. Pour des enfants de 5 ans, il y a tellement de personnes dans le bus. M. Cavin déclare qu'étant donné qu'il y a peu d'enfants inscrits, ils ont été regroupés sur Corsier. Sur les regroupements, il y a un encadrement professionnel. C'est ce que demande cette mère. Mais le fait d'amener son enfant incombe aux parents, selon l'horaire qui leur convient dans leur organisation.

Un père estime que cela n'ait pas été bien expliqué. Un flou a été ressenti par rapport à la responsabilité des parents, quand elle débute et à quel moment elle s'arrête. Cela permet aux familles de faire les bons choix pour avoir le bon support.

Mme Heiniger précise que chaque parent reçoit le règlement avec l'inscription à l'UAPE et qui précise que les mercredis matins la prise en charge a lieu sur Corsier. Il semble y avoir des problèmes avec les informations, des enjeux de communication, de compréhension.

Une mère rajoute qu'avec les échanges de ce soir, il semble y avoir un problème de communication avec l'UAPE de manière générale. Il y a eu beaucoup de changements, avec les bureaux, etc. mais il y a eu des couacs et pas qu'un. Une autre mère est d'accord avec ces dires. Finalement, un appel téléphonique a été fait et les choses ont pu être clarifiées. Pour ce genre de situation, elle encourage les parents à appeler. Aujourd'hui encore, cette famille a des questions. Par ex. quand l'enfant est en sortie scolaire à midi, Ondine est-elle au courant qu'il ne viendra pas manger ? Cette mère préfère vérifier.

Une autre mère relève que même en faisant les démarches à temps, il semble y avoir eu des problèmes et une demande de renvoi de dossier a été demandée par Ondine alors que tout avait été fait dans les délais et dans les règles. Cette mère a parfois l'impression de perdre son temps.

Mme Jolissaint propose que le quart parents pourrait amener une solution de tiers pour permettre une discussion, quand les parents ont l'impression que les choses n'avancent pas, d'aider à faire un bout de lien par rapport à certains problèmes.

Mme Jolissaint relate son expérience où une solution a été trouvée, la rassurant. Quand son fils a débuté l'école, elle avait apprécié la souplesse de l'organisation qui avait pu être mise en place et en ayant pu échanger. Quelqu'un venait chercher son fils à l'arrêt de bus car il était tout seul. S'il y a 7 enfants qui arrivent à 7 horaires différents cela est impossible à organiser mais s'il y a 5 enfants qui arrivent en même temps, cela devient plus simple. Une mère demande d'où venait cette personne. Mme Jolissaint répond que c'était le seul enfant de Chardonne et que le transfert était sur Jongny et la question avait été le trajet du bus jusqu'à l'UAPE de Jongny. Une solution intéressante a été trouvée.

Nadine Ducotterd transmet que plusieurs familles de Jongny sont prêtes à envoyer une lettre à la direction concernant les trajets des journées de ski. La difficulté d'organiser ces trajets entre les parents qui travaillent, ceux qui arrivent en même temps, les parents qui arrivent en retard à cause de la neige et idem pour le trajet de retour. Ces parents souhaitent savoir si l'on ne pourrait pas utiliser un bus scolaire. Mme Boden prend en considération cette demande mais les coûts vont considérablement augmenter, le prix d'une location de bus est de l'ordre de Fr. 700.- par bus. Une mère qui a expérimenté les trajets pour les journées de ski, estime que le co-voiturage des parents du quartier peuvent être mis en place, l'esprit d'entraide entre parents peut intervenir. Les enfants ont la chance de pouvoir aller faire du ski une fois par année. Il est clair que les parents n'ont pas la possibilité de prendre congé à 15h30 mais on doit arriver à trouver des solutions entre parents pour accompagner les enfants à cette activité. Ce cas se présente aussi pour la course d'école. Mme Jolissaint souligne tout de même qu'il y a bien des familles qui sont bien insérées dans la région, qui ont un réseau étendu et qui parviennent à solliciter d'autres personnes mais cela n'est pas le cas pour tout le monde. Un père constate que de transférer un bus à Jongny va déplacer le problème et non le résoudre.

Mme Jolissaint demande s'il y a d'autres questions et rappelle que le quart parents dispose d'une adresse mail et qu'il ne faut pas hésiter à l'utiliser pour les contacter. Une mère souligne qu'avec des élèves plus grands, elle apprécie beaucoup toutes les activités qui sont proposées à midi. Il y a des enseignant/es qui s'impliquent, les

animateurs d'Egzeko également. Il y a un large panel à disposition avec également les bibliothèques. Elle apprécie de voir que notre établissement scolaire est très actif (Eco-schools, etc.) avec beaucoup de projets. Mme Boden remercie cette personne pour cette intervention.

Un père poursuit, comme il y aura peut-être un collège qui se construira bientôt qu'il serait utile d'y inclure une réflexion sur une piscine. Si l'on regarde les communes environnantes, elles ont toutes une piscine couverte excepté nos quatre communes (Blonay-St-Légier, La Tour-de-Peilz, Chexbres, Châtel-St-Denis). Ce père estime que cela est un manque et est étonné de constater que les élèves n'ont pas de cours de piscine. Si l'on compte sur le beau temps du mois de juin, cela ne garantit pas de progrès en natation. Mme Boden estime que l'on ne peut pas compter sur la semaine de natation pour apprendre à nager. Mme Boden relève cette position car cela lui permettrait de dégager des périodes dans les salles de gymnastique. On peut imaginer que l'absorption d'une piscine libère ces salles. Mais probablement, il y aura un manque de place. Ce père prend l'exemple de Lausanne où la piscine est placée avec la cour d'école dessus. A La Tour-de-Peilz, il y a la salle de gym sur la piscine, il y a tout de même des possibilités de gagner de la place. Ce père relève que nous vivons au bord du lac Léman et qu'il n'y a pas de piscine. M. Cavin souligne que Corseaux plage est la piscine du cercle. Le père relève que se sont les seuls élèves de la région qui vont dans une piscine non couverte. M. Cavin transmet qu'il y a toute une réflexion qui se fait sur la réfection de cette piscine. Des solutions devront être trouvées pour savoir où déplacer les enfants qui utilisent Corseaux plage pour leur cours. Cela se fait sur les neuf communes de la Riviera. Ce père souligne tout de même que les quatre communes de notre cercle sont les parents pauvres côté piscine. M. Cavin soutient son commentaire et est ouvert à toute suggestion de lieu pour accueillir une piscine.

Une mère revient sur les sorties scolaires de ski. De penser à mettre sur la future application, la mise à disposition du matériel de ski et ainsi de créer un lien entre les personnes qui ont du matériel, souhaitent le prêter ou le vendre. Un parent rappelle qu'il y aura un troc d'hiver avec des équipements sportifs à Chardonne le 2 novembre. Mme Jolissaint rappelle que le matériel de ski (chaussures, ski et batons) peut être retiré dans un magasin de sport à Vevey sous condition de la présentation d'un bon et que cela est gratuit.

L'assemblée n'a plus de question. M. Todt remercie pour les riches échanges de ce soir. Il encourage l'assemblée à regarder les éléments mis à disposition concernant l'éducation numérique. Il remercie également la commune de Corsier pour la mise à disposition de la salle et invite les personnes présentes à partager un moment convivial au cernotzet offert par la commune de Chardonne.

M. Todt clot la séance à 22h10.